

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 8 Mars 2019

Date de convocation : 20/02/2019

PRESENTS : M. ZDAN Michel, Mme DEMESSANCE Florence, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme RIZZO Nadine, Mme FLOURY Clara, Mme ROBECQUE Amandine, Mme DJOURI Fadhéla, M. SAJDAK Henri, Mme RAMAHERARIRANY Liliane

ABSENTES : M. DA SILVA CORREIA Manuel, Mme LOUPADIERE Lynda. M. OLIVA Charles, Mme MANFRINATO Mélissa

Madame ROBECQUE Amandine a été élue secrétaire

COMPTE RENDU :

-1) Approbation du compte-rendu du 25/01

Reporter au prochain conseil

-2) Délibération n° 2019 - 09 – Remboursement facture LE RITAL, 1001 PHONE et JARDIMAX à Monsieur ZDAN.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a dû procéder au paiement par carte bancaire concernant un repas affaire avec l'avocat pour un montant de 54.00 € auprès du restaurant LE RITAL

Achat téléphone secrétariat pour un montant de 208.00 € auprès de la société 1001 PHONES

Achat bougie préchauffage pour le véhicule service technique pour un montant de 75.90 € auprès de la société JARDIMAX

Par conséquent, il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer pour les remboursements.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la facture LE RITAL, 1001 PHONES et JARDIMAX à Monsieur ZDAN pour un montant total de 337.90 €.

-3) Délibération n° 2019 - 10 – Emplacement réservé n° 5 – Futur assainissement Bagnos Bas

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2016-44 du 30 septembre 2016 concernant la cession de la voie privée de servitude de voirie et différents réseaux « Bagnos Bas ».

Tous les ayants droits de ce quartier ont répondu favorablement et ont remis la convention de cession à la Mairie, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de mandater le cabinet VALORIS pour délimiter le foncier et de prendre attache avec le notaire Maître Benac ou Maître Boyreau pour établir les actes définitifs.

Le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à mandater le cabinet Valoris et à prendre attache avec le Notaire Maître BENAC ou Maître BOYREAU.

-4) Délibération n° 2019 - 11 – Consultation entreprise pour travaux extension garage atelier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a procédé à une consultation auprès de plusieurs entreprises pour divers travaux concernant l'extension du garage atelier.

Il présente les devis :

Entreprise	Travaux	Montant HT
DOMICA	Structure prépose charpente	945.19 €
DAUSSION	Charpente	760.55 €
QUAGLIA METAL	Couverture charpente + pluvial	1705.69 €
ESCAYRELEC	Electricité + Chauffage	1465.28 €
BRICO DEPOT	Carrelage	1101.12 €
BRICOMAN	Evier	149.38 €
TOTAL		6126.21 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve les travaux et acceptent tous les devis pour un montant total de 6126.21 € HT.

-5) Délibération n° 2019 - 12 – Proposition d'accueillir des élèves de l'enseignement scolaire ou les étudiants de l'enseignement supérieur pour effectuer un stage.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accueillir au sein de la Collectivité des élèves de l'enseignement scolaire ou les étudiants de l'enseignement supérieur pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Il demande l'autorisation d'établir une convention de stage entre le stagiaire et la Collectivité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

-6) Délibération n° 2019 – 13 – Lissage de la participation 2018 du Syndicat des Côteaux

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 2019-03 du Syndicat des Côteaux relatif au lissage des participations 2018 versées par les Communes membres.

Il s'avère que la participation pour les Communes de LAGRACE DIEU et PUYDANIEL présente une hausse importante des participations, par conséquent, le Syndicat des Côteaux propose de lisser les participations sur 5 ans pour toutes les communes Membres.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération n° 2019-03 du syndicat des Côteaux.

-7) Délibération n° 2019 – 14 – Remboursement du fond d'amorçage aux Communes

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 2019-02 du Syndicat des Côteaux relatif au remboursement du fond d'amorçage aux Communes.

Le Montant restitué pour la Commune de Grazac est de 833.33 €.

Le Conseil Municipal approuve la délibération n° 2019-02 du Syndicat des Côteaux.

-8) Délibération n° 2019 – 15 – Devis SPEHA concernant les jardins partagés.

Monsieur le Maire présente le devis des services SPEHA pour un montant de 1733.40 € HT concernant l'alimentation en eau des jardins partagés.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis SPEHA

-9) Questions diverses.

- Proposition de soumettre à ALTEAL l'aménagement du Lotissement le Château + demande au SPEHA une évaluation pour le renforcement de réseau d'eau.
- Adhésion association des Maires
- Inscription concours Village Fleuris
- Cadeau de Naissance pour le fils de M. SCAPIN
- Visite Centre aquatique de Malbente
- AIFP – Aide financière attribuée à Mme GUYOT

- *Fermeture classe élémentaire de Caujac*
- *Présentation association « Ateliers Créatifs du Sud »*
- *Devis entreprise APIS pour restauration plaque commémorative*
- *Tarif entreprise REBOUIL*
- *Devis réparation vidéoprojecteur*

Séance levée à 23h00

Approuvé le 29 mars 2019 à l'unanimité

M. ZDAN	Mme LOUPADIERE
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme DEMESSANCE	Mme DJOURI
Mme MANFRINATO	Mme RAMAHERIRARINY
Mme RIZZO	Mme FLOURY
M. SAJDAK	M. OLIVA
M. DA SILVA CORREIA	